

LE SÉNAT DU CANADA :

UNE **VOIX**
FORTE ET
RÉFLÉCHIE



SÉNAT | SENATE
CANADA

AU SUJET DU SÉNAT : AU-DELÀ DU SECOND EXAMEN OBJECTIF

105

SÉNATEURS SONT
NOMMÉS PAR LE
GOUVERNEUR GÉNÉRAL
SUR RECOMMANDATION
DU PREMIER MINISTRE

Le Sénat est reconnu pour son second examen objectif des projets de loi adoptés à la Chambre des communes.

Cependant, le Sénat effectue beaucoup plus que cela.

Le Sénat rassemble certains des Canadiens les plus accomplis du pays. Grâce à leur dynamisme et à leur expertise, les sénateurs font de la Chambre rouge un lieu d'idées, d'inspiration et de débats rigoureux.

Les sénateurs proviennent de milieux ethniques, socioéconomiques et culturels variés; ils mettent à profit leurs connaissances accumulées tout au long de leur parcours afin de bien faire entendre au Parlement la voix de toutes les régions et des minorités du Canada.

Voici comment ils s'y prennent.

LES SÉNATEURS REPRÉSENTENT

Le Sénat a été créé pour représenter les régions et s'assurer que celles qui sont moins peuplées – qui comptent donc peu de sièges à la Chambre des communes – ont une forte présence au Parlement. Aujourd'hui, les sénateurs donnent également une voix puissante à des groupes sous-représentés comme les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones et les minorités visibles et linguistiques.

LES SÉNATEURS ENQUÊTENT

Les sénateurs enquêtent sur des enjeux d'importance pour les Canadiens. Les comités sénatoriaux sont notamment reconnus pour leur diligence et la rigueur de leur travail. Par exemple, une étude exhaustive sur la santé mentale a contribué à sortir les maladies mentales de l'ombre, alors qu'un examen de la monnaie numérique a révélé de quelle manière les sénateurs anticipent les enjeux de demain. Les sénateurs s'appuient sur des témoins experts, des missions d'étude ainsi que sur leurs propres expériences afin de formuler des recommandations qui contribuent à l'avancement du pays.

EN CHIFFRES (2012-2016)

RÉUNIONS TENUES
PAR LES COMITÉS

2 258

RAPPORTS PUBLIÉS
PAR LES COMITÉS

531

TÉMOINS ENTENDUS

7 510

LES SÉNATEURS DÉLIBÈRENT

Les sénateurs délibèrent sur des enjeux d'actualité en fonction de leur bien-fondé.

Un projet de loi sur l'aide médicale à mourir a donné lieu à des échanges éloquentes et émouvants sur une question de vie ou de mort, littéralement.

Le débat a démontré ce que sont réellement les sénateurs : des législateurs qui s'expriment selon leur conscience pour le bien des Canadiens.

C-14
PROJET DE LOI SUR L'AIDE
MÉDICALE À MOURIR

169

DISCOURS
AU SÉNAT

15

AMENDEMENTS
PROPOSÉS

LES SÉNATEURS LÉGIFÈRENT

Les sénateurs légifèrent en examinant les projets de loi adoptés à la Chambre des communes et en rédigeant leurs propres projets de loi. Souvent, les sénateurs repèrent des erreurs dans les projets de loi adoptés à la Chambre des communes et les corrigent pour empêcher des conséquences imprévues pour les Canadiens. Par exemple, le Sénat a déjà reçu un projet de loi d'affectation de crédits du gouvernement dans lequel il manquait un élément essentiel, ce qui aurait invalidé les mesures proposées si un sénateur vigilant n'avait pas remarqué et corrigé l'erreur.



Le Sénat est bien plus qu'une chambre de second examen objectif.

IL DONNE UNE VOIX
AUX RÉGIONS ET AUX
MINORITÉS, ET IL EST EN
SOI UNE SOURCE D'IDÉES,
D'INSPIRATION ET DE
MESURES LÉGISLATIVES À
PART ENTIÈRE.